DEPARTEMENT Haute-Marne

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers:		
~ en exercice	19	
~ présents	16	
~ votants	17	
~ absents	2	

Du mardi 23 mars 2021

L'an deux mille vingt et un le 23 mars, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Etaient présents: Monsieur André NOIROT, Monsieur Elie PERRIOT, Madame Emilie BEAU, Monsieur Christian TROISGROS, Madame Marie-France MERCIER, Madame Christiane GOURLOT, Monsieur Claude PETIOT, Monsieur Patrick BREYER, Madame Catherine THIVET, Monsieur Olivier LADRANGE, Madame Delphine ANDRÉ, Madame Lydia HUGUENOT, Monsieur Sébastien HUMBLOT, Monsieur Damien CORNU, Madame Aurélie LAVILLE, Madame Sabine SAVARD.

Procurations: Amélie MOLTER à Marie-France MERCIER

Etait absent excusée: Amélie MOLTER

<u>Etaient absents non excusés:</u> Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le quorum est atteint.

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121~15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Vendredi 05 février 2021 a été approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT) :

Décision n°2021/DEC/7 du 12 février 2021 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner rue Porte Galon à Bourbonne les Bains pour un montant de 95 000.00 €.

Décision n°2021/DEC/8 du 12 février 2021 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner rue des Capucins à Bourbonne les Bains pour un montant de 60 000.00 €.

Décision n°2021/DEC/9 du 12 février 2021 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner avenue du Général de Gaulle à Bourbonne les Bains pour un montant 159 000.00 €.

Décision n°2021/DEC/10 du 15 février 2021 : Attribution du marché de fournitures et d'acheminement de l'électricité à Bourbonne les Bains et ses communes associées – Années 2021-2022.

Décision n°2021/DEC/11 du 15 février 2021 : Demande de subventions – Système de vidéosurveillance en extérieur et d'alarmes pour les bâtiments communaux à Bourbonne les Bains et achat d'un gilet pare balle pour le service de Police Municipale.

Décision n°2021/DEC/12 du 16 février 2021 : Modification d'une concession funéraire à Bourbonne les Bains.

Décision n°2021/DEC/13 du 18 février 2021 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner Grande Rue à Bourbonne les Bains pour un montant de 26 000.00 €.

Décision n°2021/DEC/14 du 02 mars 2021 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner rue Saint François à Bourbonne les Bains pour un montant de 15 000.00 €.

Décision n°2021/DEC/15 du 02 mars 2021 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner lieudit Pré Robert à Genrupt pour un montant de 2 098.00 €.

Décision n°2021/DEC/16 du 02 mars 2021 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner rue Xavier Prinet à Bourbonne les Bains pour un montant de 25 000.00 €.

Décision n°2021/DEC/17 du 12 mars 2021 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner Grande Rue à Bourbonne les Bains pour un montant de 123 000.00 €.

Décision n°2021/DEC/18 du 15 mars 2021 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner rue du Génie à Bourbonne les Bains pour un montant de 40 000.00 €.

Décision n°2021/DEC/19 du 16 mars 2021 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner rue Principale à Genrupt pour un montant de 50 000.00 €.

Décision n°2021/DEC/20 du 22 mars 2021 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner rue Athanase Renard à Bourbonne les Bains pour un montant de 30 000.00 €.

DELIBERATION N°DEL-2021- 7 : Arrêt et approbation des comptes de gestion du receveur de la Commune de Bourbonne les Bains au titre de l'année 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De donner quitus au receveur.

<u>DELIBERATION N°DEL-2021-8: Approbation du Compte Administratif au titre de l'année 2020 du Budget</u> Principal de la Commune de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Monsieur André NOIROT ne prend pas part au vote et sort de la salle), décide :

- D'adopter le Compte Administratif au titre de l'année 2020 du Budget Principal de la Commune de Bourbonne les Bains.

<u>DELIBERATION N°DEL-2021- 9 : Approbation du Compte Administratif au titre de l'année 2020 du Budget</u> Annexe de l'Eau de la Commune de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Monsieur André NOIROT ne prend pas part au vote et sort de la salle), décide :

- D'adopter le Compte Administratif au titre de l'année 2020 du Budget Annexe de l'Eau de la Commune de Bourbonne les Bains.

DELIBERATION N°DEL-2021- 10 : Approbation du Compte Administratif au titre de l'année 2020 du Budget Gestion des Activités Thermales et Bien-être de la Commune de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Monsieur André NOIROT ne prend pas part au vote et sort de la salle), décide :

- D'adopter le Compte Administratif au titre de l'année 2020 du Budget Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre de la Commune de Bourbonne les Bains.

<u>DELIBERATION N°DEL-2021- 11 : Affectation du Résultat du Compte Administratif au titre de l'année 2020 du</u> Budget Principal de la Commune de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'affectation du résultat du Compte Administratif au titre de l'année 2020 du Budget Principal de la Commune de Bourbonne les Bains comme présentée.

DELIBERATION N°DEL-2021- 12 : Affectation du Résultat du Compte Administratif au titre de l'année 2020 du Budget Annexe de l'Eau de la Commune de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- D'approuver l'affectation du résultat du Compte Administratif au titre de l'année 2020 du Budget Annexe de l'Eau de la Commune de Bourbonne les Bains comme présentée.

DELIBERATION N°DEL-2021- 13 : Affectation du Résultat du Compte Administratif au titre de l'année 2020 du Budget Gestion des Activités Thermales et Bien-être de la Commune de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'affectation du résultat du Compte Administratif au titre de l'année 2020 du Budget Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre de la Commune de Bourbonne les Bains comme présentée.

DELIBERATION N°DEL-2021- 14 : Approbation de l'avenant n°2 à la Délégation de Service Public (DSP) du Golf Miniature de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accorder, en raison de la crise sanitaire précédemment rappelée, à Monsieur Francky CEMPURA et Madame Sandy VERNEY, en leur qualité de concessionnaires, une exonération du paiement de la redevance due au titre de la concession de service public pour l'exploitation du golf miniature de Bourbonne les Bains, pour l'année 2020, soit un montant de 4 700.00 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de concession de service public pour l'exploitation du golf miniature de la Commune de Bourbonne les Bains, joint en annexe, visant à la mise en œuvre effective des dispositions précédemment visées,
- De dire que les crédits seront prévus au compte 673 Titres annulés sur exercice antérieur du Budget Primitif Principal 2021.

DELIBERATION N°DEL-2021- 15 : Approbation de l'avenant n°4 à la Délégation de Service Public (DSP) du Casino de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accorder, en raison de la crise sanitaire précédemment rappelée, à la société CASINO DE BOURBONNE-LES-BAINS, en sa qualité de concessionnaire, une exonération du paiement de la part de prélèvement progressif de 10 % et du prélèvement communal au titre du cahier des charges concernant les produits bruts réels des jeux de table, de leur forme électronique et des jeux des machines à sous due au titre de la concession de service public pour l'exploitation des jeux du casino de Bourbonne les Bains, pour l'année 2020, soit un remboursement de 48 881.00 €,
- D'accorder, en raison de la crise sanitaire précédemment rappelée, à la société CASINO DE BOURBONNE-LES-BAINS, en sa qualité de concessionnaire, une exonération du paiement de la part de prélèvement progressif de 10 % et du prélèvement communal au titre du cahier des charges concernant les produits bruts réels des jeux de table, de leur forme électronique et des jeux des machines à sous due au titre de la concession de service public pour l'exploitation des jeux du casino de Bourbonne les Bains, pour l'année 2021.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention de concession de service public pour l'exploitation des jeux du casino de la Commune de Bourbonne les Bains, joint en annexe, visant à la mise en œuvre effective des dispositions précédemment visées,
- De dire les crédits seront prévus au compte 673 Titres annulés sur exercice antérieur du Budget Principal 2021.

DELIBERATION N°DEL-2021- 16 : Approbation de l'avenant n°9 à la Délégation de Service Public (DSP) de l'établissement thermal de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ~ D'accorder, en raison de la situation sanitaire précédemment rappelée, à la société COMPAGNIE DES THERMES DE BOURBONNE-LES-BAINS, en sa qualité de concessionnaire, une exonération du paiement de la redevance due au titre de la concession de service public pour l'exploitation de l'établissement thermal de la Commune, pour l'année 2020, soit un remboursement de 132 249.26 €,
- D'accorder, en raison de la situation sanitaire précédemment rappelée, à la société COMPAGNIE DES THERMES DE BOURBONNE-LES-BAINS, en sa qualité de concessionnaire, une exonération du paiement de la redevance due au titre de la concession de service public pour l'exploitation de l'établissement thermal de la Commune, pour l'année 2021,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°9 à la convention de concession de service public pour l'exploitation de l'établissement thermal de la Commune de Bourbonne les Bains, joint en annexe, visant à la mise en œuvre effective des dispositions visées précédemment,
- De dire que les crédits seront prévus au compte 673 Titres annulés sur exercice antérieur du Budget Primitif 2021 Annexe « Gestion Activités Thermales et bien être ».

<u>DELIBERATION N°DEL-2021- 17: Occupation du domaine public communal - Redevance relative à l'usage</u> d'un point de vente-buvette au Parc Animalier de la Bannie à Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De fixer le montant annuel de la redevance d'occupation du domaine public communal concernant le point de vente buvette du parc animalier à la somme de 700.00 €. Conformément à la réglementation, la redevance est payable d'avance,
- De fixer la durée de l'occupation du domaine public pour le point de vente-buvette du parc animalier à 3 années,
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer un avis d'appel à manifestation d'intérêt afin de trouver un occupant pour l'exploitation du point de vente-buvette,
- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure une convention avec le potentiel futur occupant,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

<u>DELIBERATION N°DEL-2021- 18 : Bien sans maître - Immeuble sis 5 rue Jules Chevallier Rollin à</u> Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De refuser l'attribution de l'immeuble situé 5 rue Jules Chevallier Rollin à Bourbonne les Bains dans le domaine de la Commune de Bourbonne les Bains.

DELIBERATION N°DEL-2021- 19 : Approbation d'un accord de principe sur la cession d'une parcelle de terrain à la Communauté de Communes des Savoir-Faire pour le projet de transfert des écoles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'accord de principe concernant la cession à la Communauté de Communes des Savoir-Faire d'une emprise de terrain issue de la parcelle cadastrée section AB 765 – Lieudit Maître Albert à Bourbonne les Bains afin de créer le pôle unique des écoles.

DELIBERATION N°DEL-2021- 20 : Autorisation de lancement du marché à procédure adaptée - Marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernant le réservoir du Haut de Craye à Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation sous forme de procédure adaptée concernant le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de travaux de réfection du Château d'eau du Haut de Craye à Bourbonne les Bains,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marchés susvisé, y compris les éventuels avenants,
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif Annexe de l'Eau 2021.

DELIBERATION N°DEL-2021- 21 : Autorisation du paiement de factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif Gestion des Activités Thermales et Bien-Être au titre de l'année 2021 de la Commune de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, comme présentées, du Budget Gestion des Activités Thermales et Bien-Être et que ces dépenses seront inscrites sur le Budget Primitif 2021 Gestion des Activités Thermales et Bien-Être.

<u>DELIBERATION N°DEL-2021- 22</u>: Acquisition d'un étang avec terrains autour situés rue d'Orfeuil à Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix POUR et 1 n'ayant pas pris part au vote (Lydia HUGUENOT), décide :

- D'acquérir les biens immobiliers situés 38-42 et 44 rue d'Orfeuil à Bourbonne les Bains, cadastrés section AK 653 pour 66 m², section AK 717 pour 3 034 m² et section AK 718 pour 1 678 m², soit une contenance totale de 4 778 m²,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition des parcelles ci-dessus référencées,
- De décider du prix d'achat de l'ensemble des parcelles, soit 4 778 m², pour un montant de 8 250.00 €,
- De décider que les crédits seront ouverts au Budget Primitif 2021 compte 2111 (terrains nus), et 6354 (Droits d'enregistrement),
- De passer outre l'avis des domaines et de fixer le prix d'acquisition à la somme de 8 250.00 € ; les terrains bordant les propriétés communales,
- De prendre en charge les frais afférents à cette acquisition. Le notaire sera celui du vendeur, en l'occurrence, Maître Frédéric VAUTHIER.

Séance ouverte à 20h30 Séance levée à 21h47 Extrait affiché le 29/03/2021

Fait à Bourbonne les Bains, le 29 mars 2021

Monsieur André NOIROT